

Bordereau de signature

DEC2016_0192

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	01/12/2016	☑ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	01/12/2016	I Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-01)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (SERVICES D'ACTION A LA POPULATION) SERVICE D'ANIMATION DU PATRIMOINE

N/REF: AB/MPG/227

DEC2016_ **0192**

DECISION

OBJET : ACCEPTATION DE DONS D'OBJETS DE COLLECTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS VALLEE DE LA MARNE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2016_0020 du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention Ville d'art et d'histoire du 13 décembre 2000, article 2

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, 5 cours de l'Arche Guédon, Torcy 77201 Marne-la-Vallée Cedex 1, de faire don à la commune d'objets de collection ayant trait à l'histoire de Noisiel et des Menier,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la ville de Noisiel de collecter tout objet ou archive relatifs à l'histoire de la commune et des Menier,

CONSIDERANT que ce don n'est grevé d'aucune condition ni charge.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter ce don d'objets de collection ayant trait à l'histoire de Noisiel et des Menier fait à la ville par la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne entre juin et septembre 2016 selon la liste ci-après :

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2





Suite de la décision n° 2016portant sur l'acceptation de dons d'objets de collection

Désignation	Description	Datation	Etat	Estimation	Numéro
				(euros TTC)	d'inventaire
27 caisses de carreaux de grès cérame et	Carreaux de sol issus de l'ancienne	Ans 1890-	correct	2 160,00	2016-2-1
ciment	chocolaterie Menier et/ou du château	1910			0.750.014, 7.650.014, 0.650.01
	démoli en 1954.				
	Deux corbeilles sculptées en calcaire :	1888-1889	mauvais	500,00	2016-2-2-1
	éléments originaux ornant les piliers de	1			2016-2-2-2
	la grille d'honneur du parc, déposés et	_			
	remplacés par des copies lors de sa				
	réhabilitation en 2000.				
Éléments lapidaires	29 blocs de pierre sculptés : éléments	1800-1850	moyen	3 150,00	2016-2-3-1 à
	originaux formant fronton du château			,	2016-2-3-29
	de Noisiel aux armes des ducs de Lévis,				2010 2 3 27
	déposés et remplacés par les Menier				
	lors de leur acquisition du château.				
			Total:	5 810,00	

ARTICLE 2 : ce don fera l'objet d'une inscription à l'inventaire des collections municipales telle que mentionnée sur la liste citée.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur Paul Miguel, Président de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la
- Monsieur Haissat, Responsable des parcs et forêts de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.
- Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 25 NOV. 2016

Le Maire

Daniel VACHEZ

n 1 DEC. 2016

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le

0 1 DEC. 2016

Notifié le Publié le

1 DEC. 2016

1 DEC

place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2